PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le 26/07/26
Identifiant de l'Acte :
069 216900340 - 20250726 - RVT - JA - 2025 - AR

caluire et cuire

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE À

M. FABIEN MANINI, CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire de CALUIRE ET CUIRE ;

VU l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er – Monsieur Fabien MANINI, Conseiller Municipal, est délégué à la prévention et à l'insertion.

ARTICLE 2 – Délégation de fonction et de signature est donnée pour les affaires visées à l'article 1er à Monsieur Fabien MANINI, sous notre surveillance et notre responsabilité.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera publié électroniquement sur le site internet de la Ville de Caluire et Cuire et ampliation sera adressée à la Représentante de l'État dans le département. Le présent arrêté sera également notifié à l'intéressé.

Caluire et Cuire, le 26 juillet 2025
Le Maire,

Bastien JOINT

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)